

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité – Travail – Progrès

**Commission Nationale des  
Droits de l'Homme**

Sous-Commission Promotion de l'Égalité et  
des Droits de la Femme, de l'enfant et des  
Personnes Handicapées et Autres Groupes

Spécifiques

Direction de Cabinet

Service Communication



جمهورية تشاد

وحدة - عمل - تقدم

اللجنة الوطنية لحقوق الانسان

المكتب التنفيذي

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 12 /CNDH/BE/SCDC/CAB/SC/2025**

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) note avec satisfaction que l'année scolaire 2024-2025 s'est déroulée dans de très bonnes conditions. Sur cette lancée, les élèves s'apprentent à reprendre le chemin de l'école.

A cette occasion, elle tient à rappeler que la Constitution de la République du Tchad du 29 décembre 2023, et la Loi 16/PR/2006 du 30 mars 2006 portant orientation du système éducatif consacrent l'enseignement primaire public obligatoire et gratuit pour tous les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans.

L'arrêté N°101 du 23 juillet 2024, du ministère de l'éducation nationale, qui instaure une exonération totale des frais d'inscription pour les filles et pour les personnes en situation de handicap, dans le but explicite de promouvoir l'égalité des chances en matière d'éducation, est un engagement fort de l'État vers une éducation plus inclusive et équitable.

En conséquence, à la veille de la rentrée scolaire 2025-2026, il incombe aux responsables des établissements publics d'enseignement de veiller au respect strict et inconditionnel de ces dispositions, assurant que nul enfant, quelle que soit sa condition, ne soit privé de son droit fondamental à l'éducation pour des raisons financières ou discriminatoires. La CNDH rappelle aussi que les parents ont la responsabilité première d'inscrire impérativement leurs enfants à l'école, avec une attention particulière portée aux filles et aux enfants en situation de handicap, afin qu'ils puissent bénéficier effectivement du droit fondamental à l'éducation.

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) appelle enfin à une mobilisation collective des autorités, des établissements, des familles et de la société civile, pour lever tous les obstacles matériels, sociaux et culturels liés notamment aux discriminations persistantes pour garantir un accès universel et durable à une éducation inclusive.

En offrant à chaque enfant une chance égale d'apprendre et de se développer, nous consolidons les bases d'un système éducatif performant, d'un Tchad plus juste, plus égalitaire et plus prospère, où le capital humain devient le socle d'un avenir harmonieux et durable.

N'Djamena, le 10 Septembre 2025

Le Président

**BELNGAR LARME JACQUES**

